

Plan d'actions Economie Circulaire

Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan
d'actions d'économie circulaire

1^{er} COPIL

Corté le 25 juillet 2017

Sommaire

- Point sur l'économie circulaire (EC) en Europe
- Point sémantique sur les 7 piliers de l'EC
- Présentation membres du COPIL
- Présentation de l'équipe projet
- Calendrier du projet
- Définition des objectifs
- Conclusion

Point sur l'économie circulaire (EC) en Europe

Le Parlement Européen a adopté le « paquet déchets » en séance plénière le mardi 14 Mars 2017.

Ce projet législatif a pour objectif de faire passer la part de déchets recyclés de 44% à l'heure actuelle à 70% d'ici 2030.

Par ailleurs, ce paquet vise à limiter la mise en décharge des déchets à 5% et à réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2030.



Objectifs Commission Européenne (2015)

	2025	2030
Part de déchets municipaux pour réutilisation et recyclage	60%	65%
Part de déchets municipaux mis en décharge	/	10%
Part déchets d'emballage réutilisés et recyclés	65%	75%
Part déchets plastiques d'emballages réutilisés et recyclés	55%	/
Part déchets bois d'emballage réutilisés et recyclés	60%	75%
Part déchets d'emballages ferreux réutilisés et recyclés	75%	85%
Part déchets emballages aluminium réutilisés et recyclés	75%	85%
Part déchets emballages verres réutilisés et recyclés	75%	85%
Part déchets cartons et papier réutilisés et recyclés	75%	85%



Matières premières

Point sémantique sur les 7 piliers de l'EC

Conception

- **Approvisionnement durable** : élaboration et mise en œuvre d'une politique d'achats responsables (sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux, accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques etc.).
- **Ecoconception** : démarche qui consiste à diminuer, dès sa phase de conception, les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.
- **Ecologie industrielle et territoriale** : recherche de synergies à l'échelle d'une zone d'activités ; les déchets d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre.
- **Economie de la fonctionnalité** : forme d'économie collaborative qui privilégie l'usage à la possession et tend ainsi à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **Consommation responsable** : consommation raisonnée et orientation de ses choix de produits en fonction de critères sociaux et écologiques.
- **Allongement de la durée d'usage**: par le recours au réemploi, à la réparation et à la réutilisation.
- **Recyclage** : traitement et valorisation des matières contenues dans les déchets collectés.

Production, réparation, refabrication

Economie circulaire

Distribution

Collecte

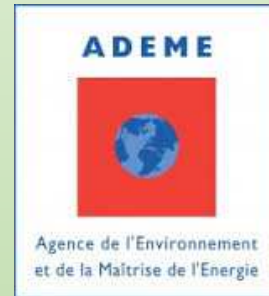
Consommation, utilisation, réemploi,

- En France, depuis 2015, la notion d'économie circulaire est formalisée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte:

"Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage".

- L'économie circulaire ne correspond pas à un seul secteur d'activité et **ne se limite pas à la fin de vie des déchets**. L'enjeu est d'intégrer l'économie circulaire **de manière globale et transversale** dans toutes les activités **ainsi que dans les politiques publiques**.

Présentation membres du COPIL



Présentation de l'équipe projet

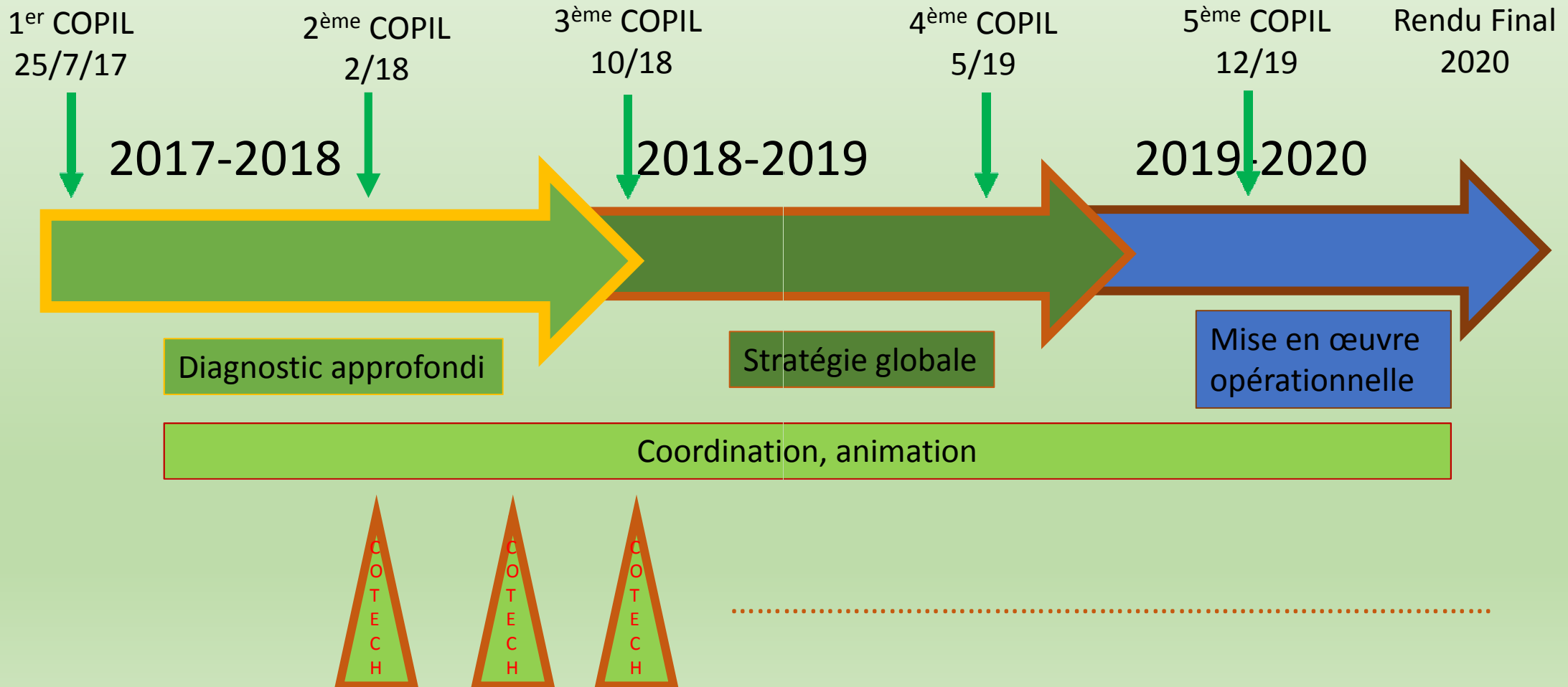


Rémi ROGHE – AAC



Jean Michel PEDINIELLI – SC

Calendrier du projet



Définition des objectifs

❖ PHASE 1:

□ Diagnostic approfondi:

- Identification des caractéristiques de cibles entrepreneuriales, de collectivités et de la société civile.
- Identification des besoins en appui et accompagnement (organisation, animation, coordination, partenariats...)
- Réalisation d'un diagnostic stratégique fondé sur les 7 piliers de l'économie circulaire, ébauche du futur plan d'action.

□ Méthode:

- Entretiens individuels (terrain, téléphoniques) et enquête entreprises (e-mailing, courrier...)
- Analyse et synthèse documentaire

❖ PHASE 2:

- ❑ Proposition d'une stratégie globale : structuration du plan d'actions et programme de travail:
 - Approche comparative issue du benchmark
 - Stratégie de développement et élaboration d'un plan d'actions incitatif

- ❑ Méthode:
 - Entretiens complémentaires avec les porteurs de projets.
 - Capitalisation des expériences en cours ou réalisées sur le territoire insulaire et sur d'autres territoires identifiés lors du benchmark.
 - Mise en œuvre d'une plateforme interactive permettant de faire de la veille économique.

❖ PHASE 3:

□ Mise en œuvre opérationnelle:

- Animation

- Montage et accompagnement d'opérations pilotes

□ Méthode:

- Accompagnement personnalisé en fonction des besoins et des projets.

✓ Cibles :

✓ Collectivités, administrations....

✓ Groupement d'entreprises

✓ Entreprises :

✓ Distribution

✓ Tourisme

✓ Agri – agroalimentaire

✓ BTP

✓ Services....

✓ Associations

✓ Ménages et usagers

✓ Objectifs :

- ✓ Favoriser la définition d'« orientations stratégiques » en application des indicateurs de performances définis par l'Union Européenne et le Ministère de la transition écologique et solidaire.
- ✓ Favoriser la mise en œuvre d'un « plan d'actions pluriannuel » permettant l'octroi d'« écolabels » porteurs de valeurs en termes de « bonnes pratiques » et pouvant être à l'initiative d'une éco-conditionnalité des aides de la CTC et de ses offices et agences.
- ✓ Favoriser un changement de modèle créateur de « valeur positive » (sur un plan social, éthique, économique et environnemental) afin de contribuer à la responsabilisation sociétale de demain.

❖ Types d'aides et programmes d'incitation financières:

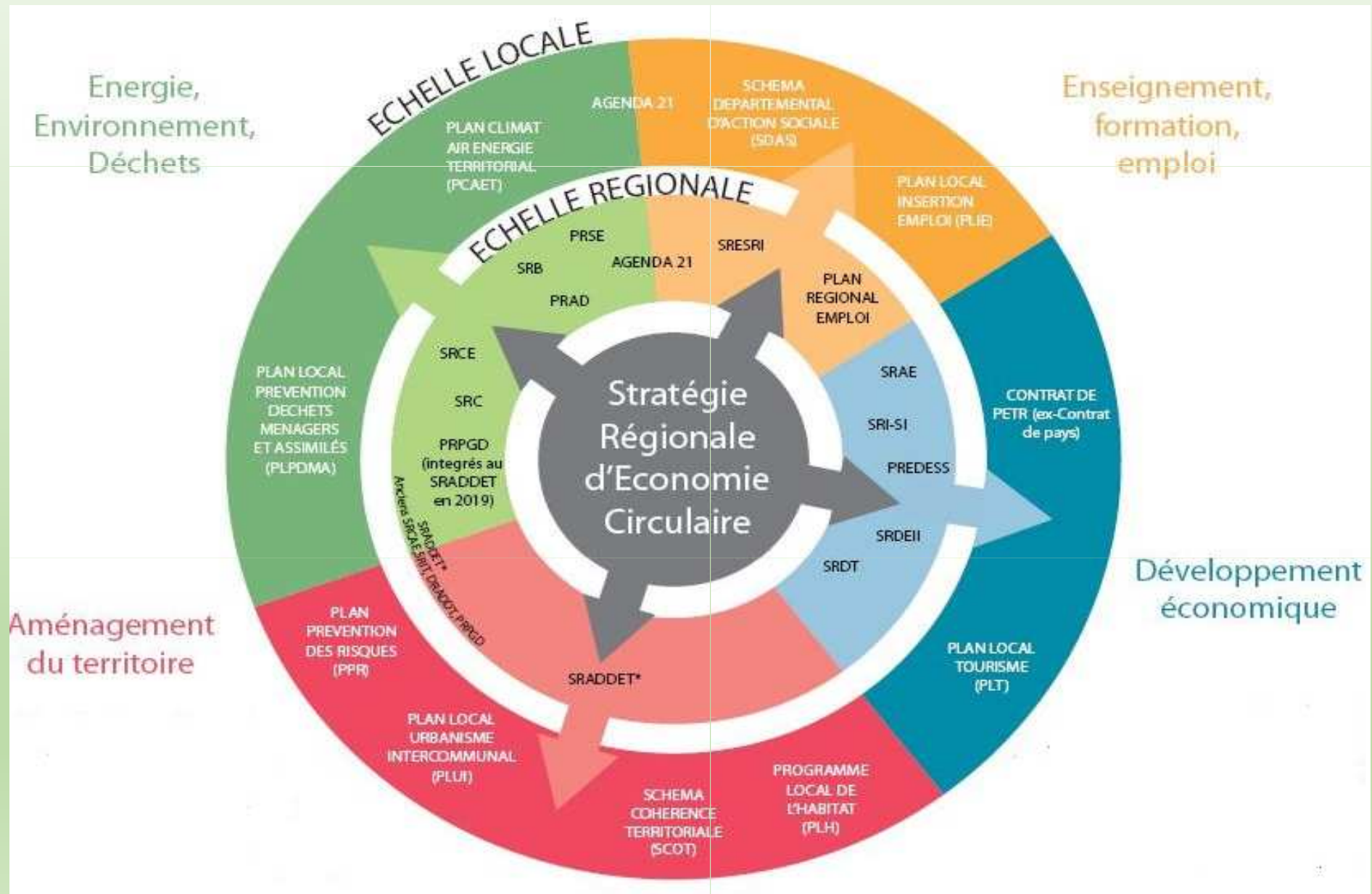
❖ Aides à l'investissement (ADEME, OEC, CPER)

- ❖ Prévention
- ❖ Collecte pour valorisation
- ❖ Préparation à la valorisation
- ❖ Valorisation
- ❖ Méthanisation

❖ Aides à la décision (ADEME, OEC, CPER)

- ❖ Etudes de diagnostic
- ❖ Etudes d'accompagnement de projet
- ❖ Animation opérations groupées

Conclusion



MERCI DE VOTRE
ÉCOUTE